



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 02 février deux mille dix-sept à 20 heures sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 27 janvier 2017.

Madame Véronique DOITTAU ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Douze membres étaient présents

David ALVAREZ, Hélène CAMPLO-ROBERT, Jean-Louis CHAVOILLON, Eric COLOMB, Sylvie COMPIN, Elisabeth DE MATOS, Anne DEVIGNOT, Véronique DOITTAU, Anne FERRAND, Françoise GARRIGUES, Jean-Claude LAFFONT, Djarollah OQUAB.

Deux membres étaient excusés et avaient donné procuration.

- Madame Marie-Agnès MORERE et Monsieur Sébastien DERROISNE

Un membre était absent excusé : Monsieur Vivian WAGNER

Madame Sylvie COMPIN a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour à savoir une délibération du SDEHG concernant l'éclairage du Chemin de Monac.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de porter ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2016
- 2) Personnel communal : Création d'un poste d'attaché territorial
- 3) Création d'un comité consultatif : conseil municipal des enfants et des jeunes
- 4) SDEHG- Eclairage Chemin de Monac
- 5) Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU du conseil municipal du 06 décembre 2016

Adopté à l'unanimité

2) PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un poste d'attaché territorial

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le grade de secrétaire de mairie étant appelé à disparaître, Madame Danielle FONTES a demandé à bénéficier d'une intégration dans le grade d'attaché territorial par le biais d'une promotion interne au choix.

Son dossier a été transmis pour avis à la commission administrative paritaire de catégorie A qui s'est prononcée favorablement le 14/12/2016.

Madame FONTES est donc inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial. Il est à présent nécessaire de créer un poste permanent d'attaché territorial à temps complet et d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Le poste de secrétaire de mairie sera supprimé après l'avis du Comité technique du CDG31 et la nomination de Madame FONTES au grade d'attaché territorial, soit lors du prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité

3) CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF – Conseil municipal des enfants et des jeunes

La commune de Mons porte un projet de Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes. L'apprentissage de la démocratie intervient dans le cadre de l'école, des temps périscolaires et des temps familiaux. L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage des processus démocratiques : le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers... mais aussi une gestion de projet par les enfants, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative. Les jeunes élus devront réfléchir, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne dans un cadre accompagné, Madame le Maire de Mons demande au Conseil de soutenir la mise en place du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes via un Comité consultatif. Ce dispositif est conforme à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

1. D'instituer un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, dénommé CMEJ, pour la durée du présent mandat, qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe par la familiarisation des processus démocratiques et par la gestion de projets élaborés par les enfants, accompagné par la communauté éducative.
2. De fixer sa composition à 16 membres, âgés de 10 à 17 ans désignés par les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée de la commune.
3. De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes.

4. Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est présidé par le Maire et/ou l' élu en charge de la délégation Vie de village.
5. Le CMEJ arrêtera son règlement intérieur.

Vote à l'unanimité

4) SDEHG – Eclairage du chemin de Monac

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune en date du 17 octobre 2016 concernant l'éclairage du chemin de Monac, la SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire suivant :

Déroulage d'un câble d'éclairage public, pose de 4 ensembles d'éclairage de 4,5 mètres de hauteur, dépose d'une lanterne routière, pose d'une horloge astronomique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la commune serait de 3 943 € sur un montant total de 15 125 €.

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Vote à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

- * Bilan des travaux d'urbanisation avenue des Pyrénées présenté par Eric COLOMB
- * Sécurité sur Mons – Piste de réflexion à engager
- * Aires d'accueil de grands passages

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Véronique DOITTAU,

Maire de MONS



Place de la Mairie – 31280 MONS – Tél : 05.61.83.63.66 – Fax : 05.61.83.19.87
E-Mail : contact@mairie-mons.com.